

■ FACULTÉ DES SCIENCES Unité de formation et de recherche

> 2 boulevard Lavoisier 49045 ANGERS Cedex 01 Tél. 02.41.73.53.53 Fax 02.41.73.53.52 www.univ-angers.fr

LICENCE MENTION INFORMATIQUE



Directeur de l'UFR: D.Schaub

Assesseur à la pédagogie : F. Saubion

Assesseur à la recherche : B. Lapied

<u>Directeur des études portail MPCIE</u> : I. Stéphan

Responsable administratif: M. Véron

Responsable des examens : B. Bichet

Responsable de la scolarité : S. Esnault

Responsable de la mention Informatique et présidente de jury de L3 Informatique

 $\pmb{C.\ LEFEVRE}\quad \textit{Courriel}: Claire. Lefevre @univ-angers. fr$

2 02 41 73 54 40

Secrétariat:

Scolarité-Examens:

Accueil des étudiants RdC Bât. A du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

☎ 02 41 73 53 53 Fax : 02 41 73 53 52

	Responsables pédagogiques										
		Mathématiques	Chimie		Physique		Informatique				
JE J	L1	F. Mangolte	A. El Ghayoury		N. Gaumer		M. Basseur				
MPCIE	L2	Ph. Du Bois	N. Gallego		CCP urisseau	F. Rachet	T. Ait El Mekki				
Mention	L3	L. Vienne	M. Oçafrain		P. Raso		C. Lefèvre	F. Montrichard			
		Mathématiques	Phys		Sciences et Chim		Informatique	SEN : Sciences Exactes et Naturelles			

Calendrier universitaire 2011-2012



Semestre 5	L3				
Réunion de pré rentrée	Lundi 5 septembre 2011 à 9 h 00				
Début des cours, TD, TP	Lundi 5 septembre 2010				
Vacances de Toussaint	Du jeudi 27 octobre 2011 après les cours au mercredi 2 novembre 2011 inclus				
Fin des cours, TD, TP	Mardi 6 décembre 2011				
Révisions	Du mercredi 7 décembre 2011 au dimanche 11 décembre 2011				
Examens semestre 5 - 1 ^{ère} session	Du Lundi 12 décembre 2011 au vendredi 16 décembre 2011				
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre 2011 au lundi 2 janvier 2012 inclus				

Semestre 6	L3			
Début des cours, TD, TP	Mardi 3 janvier 2012			
Jury semestre 5 – 1 ^{ère} session	Mercredi 11 janvier 2012			
Vacances d'hiver	Du samedi 18 février 2012 au dimanche 26 février 2012			
Examens semestre 5 – 2 ^{ème} session	Du lundi 27 février au vendredi 2 mars 2012(*)			
Jury semestre 5 – 2 ^{ème} session	Mercredi 21 mars 2012			
Fin des cours, TD, TP	Vendredi 30 mars 2012			
Examens semestre 6 – 1 ^{ère} session	Du jeudi 5 avril au vendredi 6 avril 2012			
Vacances de printemps	Du samedi 7 avril 2012 au dimanche 22 avril 2012			
Stage	Du lundi 23 avril 2012 au 30 mai 2012			
Soutenance de stage	31 mai et 1 ^{er} juin 2012			
Jury semestre 6 – 1 ^{ère} session	Mercredi 5 juin 2012			
Examens semestre 6 – 2 ^{ème} session	Du jeudi 21 juin au vendredi 29 juin 2012			
Jury semestre 6 – 2 ^{ème} session	Mercredi 11 juillet 2012			

Voté au conseil d'UFR

^(*) Dans les périodes indiquées, les cours peuvent reprendre avant la fin de la période indiquée si l'emploi du temps des examens le permet.

Description générale de la formation

Les enseignements de la 3^{ème} année de la licence informatique permettent d'acquérir les concepts fondamentaux dans les principaux domaines de l'informatique : architecture, systèmes, réseaux, algorithmique, modélisation, bases de données. Tous ces enseignements comportent un volet théorique et un volet pratique. Les étudiants doivent accomplir un important travail de réalisation lors des TP et des projets tutorés afin d'acquérir de bonnes compétences pour des développements informatiques professionnels.

La licence prépare principalement les étudiants à une poursuite d'étude en MASTER, afin de continuer vers la recherche (doctorat) ou d'occuper un poste d'ingénieur dans une entreprise ou une organisation.

Elle n'exclut pas pour certains étudiants une sortie vers le monde professionnel dès Bac + 3. La licence d'informatique peut permettre d'intégrer une entreprise en tant qu'ingénieur d'études, analyste programmeur, développeur web, ... ou peut permettre d'occuper des emplois pour lesquels les compétences informatiques représentent un atout : administration, enseignement...

Options et stages

Au semestre 6, l'unité IGFI propose le choix entre 2 enseignements: « Fondements de l'informatique » ou « Développement d'interfaces graphiques ».

L'unité OptAng propose un enseignement à choisir parmi une liste d'options, qui permettent la découverte d'un domaine particulier (comme l'image de synthèse) ou d'applications particulières comme les projets open source.

Le stage de fin d'année, d'une durée de 5 à 7 semaines, peut être effectué au département d'informatique ou en entreprise.

Modalités d'accès à la formation

L'accès en L3 Mention Informatique suit les dispositions générales prévues par l'arrêté du 23 Avril 2002.

La formation s'adresse à des étudiants ayant suivi, durant les deux premières années de Licence, un parcours comportant suffisamment d'enseignement d'informatique.

La formation peut s'adresser également à des titulaires d'un DUT ou BTS d'informatique ou d'autres disciplines. De plus, elle peut être accessible à des techniciens issus du milieu professionnel ayant soit un titre requis, soit un niveau jugé équivalent.

Pour les étudiants de l'UFR Sciences issus du portail MPCIE, l'étudiant devra avoir validé un minimum de 34 ECTS d'informatique pour être admis dans la mention Informatique.

Ce minimum garantit que l'étudiant a suivi en L1 et L2 un parcours le préparant aux enseignements d'informatique de L3.

Dans tous les autres cas, l'admission se fera après examen du dossier du candidat.

Le semestre 5 proposera un module d'accueil de 20h eq TD aux étudiants ne provenant pas d'un parcours L1-L2 Portail MPCIE (étudiants possédant un DUT, un BTS,)

Prêt de portables

Le département Informatique met à disposition de chaque étudiant de L3 Informatique un ordinateur portable prêté gratuitement pour toute la durée de l'année universitaire.

Organisation de la formation (contenus et contrôles)

La 3^{ème} année de Licence est organisée en 2 semestres, dénommés S5 et S6. Chaque semestre comporte 5 unités d'enseignement (UE), créditées de 6 ECTS chacune.

Un module d'accueil de 20h est mis en place en tout début du semestre 5 pour les étudiants issus d'un DUT ou d'un BTS, afin de faciliter la mise à niveau de leurs connaissances. Il comporte des compléments d'algorithmique et peut aborder si nécessaire la programmation objet ou la programmation C ou les notions de logique. Cet enseignement n'est pas crédité par des ECTS.

Le semestre S5 comporte une unité libre à choisir dans la liste des unités libres proposées par l'université.

Le semestre S6 comporte une unité optionnelle S6I-OptAng, pour laquelle le département informatique propose un choix entre quatre enseignements permettant la découverte de sujets spécifiques (voir plus loin). En fonction des contraintes liées aux effectifs, certaines options peuvent ne pas être ouvertes.

Une autre unité propose un choix entre l'étude du développement d'interfaces graphiques et l'étude des fondements de l'informatique.

Le semestre S6 comporte une unité de stage obligatoire. Elle se déroule au département d'informatique ou en entreprise. Chaque étudiant ou binôme est encadré par un enseignant du département : un rapport est rédigé et une soutenance publique devant un jury est organisée.

Semestre 5 de la Licence

Unités d'enseignement	Matières (Intitulé des enseignements)	Durée totale/étud.	СМ	TD	TP
CEL DAngl (4 ECTC)	Réseaux 2	18 h	8	4	6
S5I - RAngl (4 ECTS)	Anglais	18 h		18	
S5I - Libre (2 ECTS)	UEL	18 h		18	
S5I - SU (6 ECTS)	Système et administration Unix	55 h	25	10	20
S5I - SDA (6 ECTS)	Structures de données et algorithmes	55 h	22	22	11
S5I - PO2 (6 ECTS)	Programmation Objet 2 et Outils de développement	55 h	12	18	25
S5I - A (6 ECTS)	Architecture	55 h	20	15	20
Total 5 ^{ème} semestre	30 ECTS	274 h	77	110	87

Contrôle des connaissances

Unités d'enseignement	СС		Nature et durée	Nature et durée	Nature et		
et matières (intitulés des enseignements)		dont projet [*]	Examens Assidus 1 ^e session	Examens DA (dispensés d'assiduité) 1e session	durée Examens 2e session	Coef	ECTS
S5I – RAngl – Réseaux	Oui	Oui	Ecrit 1h30	Ecrit 1h30	Ecrit 1h30	2	2
			CC	Oral	Ecrit/Oral	2	2
S5I - RAngl - Anglais							
S5I – Libre						2	2
S5I - SU Système Unix	Oui	Oui	Ecrit 2h	Ecrit 2h	Ecrit 2h	6	6
S5I – SDA - Structures de Données et algorithmes	Oui	Oui	Ecrit 2h	Ecrit 2h	Ecrit 2h	6	6
S5I – PO2 – Programmation Objet 2 et outils de développement	Oui	Oui	Ecrit 2h	Ecrit 2h	Ecrit 2h	6	6
S5I – A - Architecture	Oui	Oui	Ecrit 2h	Ecrit 2h	Ecrit 2h	6	6
Total			_				30

^{*} Les projets sont obligatoires pour tous, y compris les dispensés d'assiduité

Semestre 6 de la Licence

Unités d'enseignement	Matières (Intitulé des enseignements)	Durée totale/ étud.	СМ	TD	TP
S6I – OPTAngl (6 ECTS)	Option au choix (4 ECTS) Opt1 : Analyses statistiques en php Opt2 : Démonstration automatique Opt3 : Image de synthèse Opt4 : Contribution à un projet open source	36 h 36 h 36 h 36 h	10 18 10 10	10 18 10 10	16 16 16
	Anglais (2 ECTS)	18 h		18 h	
S6I – WBD (6 ECTS)	Développement Web et Bases de données	55 h	20	20	15
S6I - CSI (6 ECTS)	Conception des Systèmes d'Information	55 h	15	25	15
S6I – IGFI (6 ECTS) (au choix)	Développement d'Interfaces graphiques Ou Fondements de l'informatique	55 h 55 h	10 30	25 25	20
S6I – Stage (6 ECTS) (au choix)	Stage en entreprise (5 à 7 semaines) ou Stage au département info (5 à 7 semaines)	33 11	33	23	
Total 6 ^{ème} semestre (hors stage)		219 h			
Total 3 ^{ème} année (hors stage)		499 h eq TD			

Contrôle des connaissances

Unités d'enseignement	CC		Nature et durée	Nature et durée Examens DA	Nature et durée		
et matières (intitulés des enseignements)		dont projet [*]	Examens Assidus 1 ^e session	(dispensés d'assiduité) 1e session	Examens 2e session	Coef	ECTS
S6I - OPTAngl - Option	Oui	Oui	Ecrit 1h30	Ecrit 1h30	Ecrit 1h 30	4	4
S6I - OPTAngl - Anglais			CC	Oral	E ou Oral	2	2
S6I – WBD	Oui	Oui	Ecrit 2h	Ecrit 2h	Ecrit 2h	6	6
S6I - CSI	Oui	Oui	Ecrit 2h	Ecrit 2h	Ecrit 2h	6	6
S6I - IGFI (au choix)							
Dvpt Interf. Graph.	Oui	Oui	Ecrit 2h	Ecrit 2h	Ecrit 2h	6	6
Fondements de l'info.	Oui	Non	Ecrit 2h	Ecrit 2h	Ecrit 2h	6	6
S6I – Stage			**			6	6

^{*} Les projets sont obligatoires pour tous, y compris les dispensés d'assiduité

^{**} La note de stage tient compte des évaluations suivantes: qualité du travail, qualité du rapport et qualité de la soutenance. Il n'y a pas de 2^{ème} session pour le stage.

Contrôle des connaissances

Principes fondamentaux des modalités de contrôle de connaissance appliqués aux diplômes de Licence votés au CA du 6 juillet 2007 :

Chaque année de licence (L1, L2, L3) est validée par compensation des semestres la composant à l'issue de la deuxième session et entraı̂ne l'acquisition de 60 ECTS. Aucune note « plancher » n'est autorisée.

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant repasse en seconde session tous les éléments constitutifs pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10 dans les UE non acquises. Il est d'ailleurs obligatoire de se présenter en 2ème session à toutes les épreuves sous peine d'être déclaré défaillant (et impossibilité de conserver la note de 1ère session). La note attribuée en 2ème session à une Unité d'Enseignement est la meilleure des deux notes de cette UE entre la 1ère et la 2ème session (En cas de redoublement, obligation est faite à l'étudiant de se présenter à toutes ses épreuves pour pouvoir bénéficier de la conservation de la meilleure note sur les UE).

L'étudiant ayant validé sa L1 et sa L2 (120 ECTS) peut à sa demande se faire délivrer un DEUG dont la mention est calculée sur l'année L2.

Le diplôme de Licence s'obtient par la validation des 2 premières années L1 et L2 (soit 120 ECTS), et la validation de la L3 (soit 60 ECTS).

La mention à la licence est calculée sur l'année L3. La moyenne M prise en compte pour l'attribution d'une mention est la moyenne des unités de L3, chaque unité étant affectée d'un coefficient proportionnel au nombre d'ECTS de l'unité.

Les mentions suivantes sont attribuées en fonction de cette moyenne M:

Assez Bien si $12 \le M < 14$ Bien si $14 \le M < 16$ Très Bien si $M \ge 16$

Evaluation des enseignements de L3

En ce qui concerne les enseignements d'informatique, chaque unité donne lieu à une note d'examen EX et une note de contrôle continu CC. La note de contrôle continu peut être constituée de note(s) de TP, note(s) de partiel, notes(s) de projet.

La note finale de 1ère session et de 2ème session est calculée selon la formule Note finale = (CC + 2 EX)/3

L'unité de stage ne donne pas lieu à une 2ème session, la note est donc la même en 1ère et 2ème session.

Descriptif des unités d'enseignement

Pour l'unité **S5I – Libre**, les étudiants choisiront une unité libre dans la liste des unités libres proposées par l'université. L'équipe pédagogique s'assurera qu'il n'y a pas redondance avec un enseignement figurant dans le cursus.

S5I - RAngl-Réseaux 2 (2 ECTS - 18 h)

CM: 8 - TD: 4 - TP: 6

Principes des protocoles applicatifs TCP-IP

Programmation d'application réseau par sockets TCP en Java

S5I - SU Système et administration Unix (6 ECTS - 55 h)

Système : CM : 15 - TD : 10 - TP : 10 Administration Unix : CM : 10 - TP : 10

Système : système de gestion de fichiers, processus, exclusion mutuelle, synchronisation.

Administration Unix : Utilisation et administration d'un système Unix, mise en place de services (installation, configuration ...), déploiement/intégration d'une machine dans un réseau.

S5I – SDA Structures de données et algorithmes (6 ECTS – 55 h)

CM: 22 - TD: 22 - TP: 11

Structures de données : bref rappel sur listes, piles et files; graphes; arbres binaires et arbres n-aires. Spécification, implémentation et complexité des opérations.

Méthodes de recherche d'un élément dans un ensemble de données : arbres binaires de recherche; arbres équilibrés; méthodes de hachage.

Algorithmes de tri: méthodes de tri simples, tri-rapide et tri par tas.

Quelques algorithmes sur les graphes : plus courts chemins, tri topologique, arbres de recouvrement.

Les TP seront réalisés en Java.

S5I - PO2 Programmation objet 2 et outils de développement (6 ECTS - 55 h)

CM: 12 - TD: 18 - TP: 25

Programmation objet : approfondissement des concepts objets, mise en application avec le langage C++.

Outils de développement : utilisation d'un EDI, d'un outil de documentation du code, d'un debogueur, d'un profiler.

S5I - A Architecture (6 ECTS - 55 h)

CM: 20 - TD: 15 - TP: 20

L'objectif de ce cours consiste à comprendre le fonctionnement d'un ordinateur au travers de l'étude de ses différents composants (microprocesseur, mémoire, mémoire cache, disque dur, CD/DVD/Blu-Ray). L'accent est mis sur la compréhension du microprocesseur grâce à l'utilisation du langage assembleur commun aux architectures x86. On abordera également les thèmes suivants : représentation de l'information (nombres binaires, binaires signés, à virgule flottante), algèbre de Boole (étude de fonctions logiques, simplification algébrique ou par tableau de Karnaugh).

S6I - OPTAngl-Option (4 ECTS - 36 h)

Option 1 : Analyses statistiques en php

CM:10 - TD:10 - TP 16

Les formules et les calculs, programmation élémentaire puis programmation objets et choix de "librairies" existantes. Les graphiques à l'aide de "librairies" objets comme jpgraph et artichow. Mise en application sur des exemples réels.

Option 2 : Démonstration automatique

CM:18 - TD:18

Rappels de la sémantique propositionnelle. Etude et implantation des algorithmes de la démonstration automatique propositionnelle : méthodes de recherche sémantiques (avec pile de retour-arrière), méthodes symboliques (élimination de variable, calcul des séquents, méthodes axiomatiques).

Option 3 : Image de synthèse

CM: 10 - TD: 10 - TP: 16

Principes de la carte graphique. Librairies graphiques 2D et 3D. Techniques de dessin de base (un segment, un cercle, remplissage de polygones, transformations géométriques). Modélisation (CSG, Brep, Splines). Algorithmes de découpage et fenêtrage. Élimination des surfaces cachées. Techniques de rendu réaliste (lancer de rayons, radiosité). Logiciels de modelage.

Option 4 : Contribution à un projet open source

CM: 10 - TD: 10 - TP: 16

Mode de fonctionnement d'un projet open source (FSF), étude des principales licences et du copyright (GPL (1 2), LGPL, BSD, Art Libre, Creative Commons). Techniques de travail collaboratif (SVN). Contribution à un projet open source existant : *choix fait avec l'enseignant*.

S6I - WBD Développement web et bases de données (6 ECTS - 55 h) CM: 20 - TD: 20 - TP: 15

Développement web avancé : php orienté objet, intégration et exploitation de bases de données, découverte de frameworks simples.

S6I - CSI Conception des systèmes d'information (6 ECTS - 55 h) CM: 15 - TD: 25 - TP: 15

Méthode Merise (mise en pratique dans des bases de données relationnelles), UML,., études de cas.

S6I – IGFI Développement d'interfaces graphiques (6 ECTS – 55 h) CM : 10 – TD :25 – TP :20

Utilisation de bibliothèques dédiées au développement d'interfaces graphiques (Qt, WxWidgets), placement des composants, communication et gestion des évènements inter et intra objets. Création de composants par extension de composants existants.

S6I – IGFI Fondements de l'informatique (6 ECTS – 55 h) CM : 30 – TD : 25

Notions d'algèbre universelle; Ensembles, algèbres; Génération, induction structurelle, récursion algébrique; Systèmes déductifs; Relations, ordres, arbres; Algèbres booléennes.



LMD – Règles communes d'inscription, de fonctionnement général et de contrôle de connaissances

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ; Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales.

NR

* Pour le niveau L, les dispositions existantes avant la publication de l'arrêté du 23 avril 2002 (arrêté BAYROU) ne sont pas abrogées et viennent se combiner aux nouvelles modalités.

Pour les licences professionnelles, les modalités de contrôle des connaissances sont définies par référence prioritaire au texte réglementaire qui leur est spécifique (arrêté du 17 novembre 1999). Les règles communes proposées ci-dessous ne s'appliquent pas dans ce cas.

En revanche, ces dispositions s'appliquent à la licence d'administration publique.

* Pour le niveau M, les dispositions existantes avant la publication de l'arrêté du 25 avril 2002 étant abrogées, les nouvelles modalités s'y substituent.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Toutes font partie intégrante du dossier d'habilitation.

NIVEAU L

Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite par semestre.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau L est illimité.

Sessions

Pour les étudiants assidus, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires et ou par un examen terminal. Le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations effectuées pendant le semestre.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, le contrôle se fait exclusivement par des examens terminaux ou dossiers ou mémoires (sauf dispositions particulières).

Le nombre d'examens terminaux est impérativement limité à six par semestre, écrits et oraux inclus. Une seule note par examen sera remontée.

L'organisation d'une deuxième session est obligatoire en L :

Deux sessions de contrôles de connaissances sont organisées pour chaque semestre. La $1^{\text{ère}}$ session a lieu à la fin de chaque semestre. La 2^{nde} session a lieu à la fin du second semestre pour le 1^{er} semestre juste après la $1^{\text{ère}}$ session du 2^{nd} semestre. En septembre pour le 2^{nd} semestre (sauf dispositions particulières votées au sein de l'UFR).

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en $2^{\text{ème}}$ session à toutes ses épreuves, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas il ne peut conserver sa note de $1^{\text{ère}}$ session.

Dans le cadre d'un semestre non validé, l' étudiant repasse en 2^{ème} session tous les éléments constitutifs pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10 dans les UE non acquises.

La note attribuée en $2^{\grave{e}me}$ session à une UE est la meilleure des deux notes de cette UE entre la $1^{\grave{e}re}$ et la $2^{\grave{e}me}$ session. Si l'étudiant a été défaillant en $1^{\grave{e}re}$ session, seule sa note de $2^{\grave{e}me}$ session est prise en compte.

Réorientation

Le dispositif de réorientation, à l'issue du premier semestre du L1 est maintenu, avec entretien si nécessaire entre l'étudiant et la commission de réorientation.

ECTS

Les crédits ECTS (European credits transfer system : système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE (Unités d'enseignement) et aux EC (Eléments constitutifs) en nombre entier.

Validation – capitalisation – compensation (articles 25 à 28)

Il n'existe pas de note plancher au niveau L.

- Un **élément constitutif** d'une UE n'est pas capitalisable d'une année universitaire à l'autre. Les règles de conservation, d'une session à l'autre d'une même année, des résultats d'un EC sont précisés dans le règlement propre à chaque formation.
- Une **unité d'enseignement** est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients.

Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre de crédits européens préalablement défini. Elle peut être transférable dans un autre parcours, sous réserve de l'acceptation de l'équipe pédagogique et de compatibilité avec le parcours envisagé. Le nombre de crédits européens qui lui est attribué peut alors varier.

Une unité d'enseignement peut être compensée au sein du semestre de référence et permet l'obtention de ce semestre. Elle n'est pas acquise pour un autre parcours.

• Un **semestre** est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). Pour le calcul de la moyenne semestrielle, les UE sont affectées de coefficients proportionnels aux ECTS et varient dans une proportion de 1 à 3.

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 crédits européens.

Un semestre peut être compensé au sein d'une année de référence (L1, L2, L3) pour permettre l'obtention de l'année L1, L2 et /ou L3.

• Une **année** est validée après **la 2**^{ème} **session des deux semestres** dès lors que la moyenne des deux semestres la composant est supérieure ou égale à 10 .

La validation de l'année entraîne l'acquisition de 60 ECTS.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE;
- au sein du semestre entre les différents UE du semestre ;
- au sein de l'année L1, L2, L3, entre les deux semestres la composant après la 2^{ème} session.

Progression - redoublement (article 28)

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'étude suivante (de son parcours) dès lors qu'il

a validé la ou les années précédentes :

- l'étudiant qui a validé sa L1 (60 ECTS) s'inscrit administrativement en L2
- l'étudiant qui a validé sa L1 et sa L2 (120 ECTS) s'inscrit administrativement en L3

Cas particuliers:

- l'étudiant qui n'a pas validé sa L1 et à qui il ne manque qu'un semestre s'inscrit administrativement en L1 en inscription principale et en L2 en inscription complémentaire.
- L'étudiant qui n'a pas validé sa L1 ou sa L2 et à qui il ne manque qu'un semestre s'inscrit administrativement en inscription principale dans l'année correspondant au semestre non acquis et en inscription complémentaire en L3.

Si l'étudiant doit prendre une inscription administrative dans les années où il doit valider au minimum un semestre, l'acquittement des droits universitaires ne portera que sur une année.

Ni le jury, ni le président de l'université, ne disposent du pouvoir de déroger à ces règles de progression.

En cas de redoublement, obligation est faite à un étudiant de se présenter à toutes ses épreuves pour bénéficier de la conservation de la meilleure note sur les UE.

Jury (article 30)

Un jury est nommé par semestre.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

A l'issue des deux sessions du semestre 4, un jury de diplôme est constitué.

A l'issue des deux sessions du semestre 6, un jury de diplôme est constitué.

A la demande de l'étudiant, il pourra être délivré une attestation de réussite de diplôme (DEUG ou Licence) en dehors des jurys de diplôme.

Obtention du diplôme final de Licence

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé les deux premières années L1 et L2 (soit 120 ECTS) et la L3 (soit 60 ECTS).

Les règles de compensation sont les mêmes que celles précisées plus haut.

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Ce diplôme est obtenu par l'obtention de 120 ECTS, il sera édité sur demande écrite de l'étudiant dès lors qu'il aura validé sa L1 et sa L2 avant une date fixée annuellement par les composantes.

Les règles de compensation sont les mêmes que celles précisées plus haut.

Mentions de réussite

Les conditions de délivrance des mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.
- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG.

Inscription par transfert

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Inscription par validation d'acquis (décret du 23 août 1985), validation des acquis de l'expérience (décret du 24 avril 2002) ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (décret du 16 avril 2002)

La validation d'enseignements se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, avec attribution d'une note, dans la mesure du possible. Les crédits ECTS correspondants sont acquis.

Absence

Le traitement de l'absence aux épreuves de contrôle des connaissances est défini dans la charte des examens.

En cas de défaillance non justifiée, seul le jury appréciera, au cas par cas, cette notion et décidera ou non d'affecter la note 0 pour une session seulement.

Dispositions votées au CA du 28 mai 2004 Modification des règles d'évaluation (contrat 2008-2011) votées au CA du 6 juillet 2007



2 02 41 73 53 53 **■** 02 41 73 53 52 http://www.univ-angers.fr

- Bât. A: Administration, Scolarité, Enseignement (amphithéâtres A à E).
- **Bât. B** : Biologie végétale / Physiologie végétale Travaux pratiques biologie.
- Bât. B': Travaux pratiques biologie.
- **Bât. C**: Travaux pratiques chimie.
- **Bât. C'**: Recherche environnement Recherche géologie Recherche neurophysiologie.
- **Bât. D**: Travaux pratiques physique.
- **Bât. Da** : Département de physique Enseignement / Travaux pratiques. **Bât. Db** : Département de physique Recherche Physique (POMA).
- Bât. E: Travaux pratiques biologie.
- **Bât. F**: Recherche biologie Travaux pratiques biologie.
- Bât. G-H: Département Informatique Recherche Informatique (LERIA) Travaux pratiques géologie.
- Bât. I : Département Mathématiques Recherche Mathématiques (LARÉMA).
- **Bât. J**: Travaux pratiques chimie.
- **Bât. K** : Département de Chimie Recherche Chimie (CIMA).
- Bât. L: Espace multimédia Enseignement (amphithéâtres L001 à L006) Espace congrès Salle d'examen en rez-de-jardin.